



Conseil économique et social

Distr. générale
2 octobre 2014
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants Reprise de la cinquante-septième session Vienne, 3-5 décembre 2014

Ordre du jour provisoire annoté

Additif

À la reprise de sa cinquante-septième session, la Commission des stupéfiants examinera les points de l'ordre du jour suivants:

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
9. Application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue: suite donnée à l'examen de haut niveau auquel a procédé la Commission des stupéfiants en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue qui se tiendra en 2016.
12. Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique:
 - a) Activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et directives de politique générale;
 - b) Rôle de la Commission en sa qualité d'organe directeur du programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime:
 - i) Renforcement du programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;
 - ii) Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique.

* Nouveau tirage pour raisons techniques le 5 novembre 2014.



13. Ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session de la Commission.
14. Questions diverses.
15. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-septième session.

Annotations

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Dans sa décision 2011/259, intitulée “Reprises de sessions conjointes de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale”, le Conseil économique et social a décidé qu’à compter de 2011, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiendraient des réunions conjointes au cours de la reprise de leurs sessions aux seules fins d’examiner les points inscrits à leurs ordres du jour respectifs au titre du débat consacré aux activités opérationnelles, l’objectif étant de donner à l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) des orientations de politique intégrées concernant les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique. Il a également décidé que la pratique consistant à tenir des reprises de session se suivant immédiatement mais distinctes serait maintenue afin de permettre à chaque Commission d’examiner les points inscrits à l’ordre du jour au titre du débat consacré aux questions normatives.

Conformément à cette décision, la Commission des stupéfiants tiendra deux réunions conjointes avec la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale lors de la reprise des sessions afin d’examiner le point 12 de l’ordre du jour intitulé “Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d’organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique”. Les autres points de l’ordre du jour de la Commission des stupéfiants seront examinés au cours d’une réunion distincte. Le projet d’organisation des travaux qui figure en annexe donne des précisions à ce sujet.

La Commission des stupéfiants, dans sa résolution 57/5, a reconnu qu’elle avait un rôle de premier plan à jouer dans les préparatifs de la session extraordinaire de l’Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue qui se tiendra en 2016 en tant que principal organe directeur des Nations Unies chargé des questions liées à la drogue, et a décidé de prendre toutes les mesures possibles pour veiller à ce que les préparatifs de la session extraordinaire soient adéquats, inclusifs et efficaces en tirant le meilleur parti des réunions et rapports auxquels elle a droit, en gardant à l’esprit que, dans sa résolution 67/193 du 20 décembre 2012, l’Assemblée générale a décidé d’organiser la session extraordinaire et ses préparatifs au moyen des ressources existantes inscrites au budget ordinaire. La Commission a décidé également, en vue de la session extraordinaire, de tenir des réunions formelles après sa cinquante-septième session, dont deux immédiatement avant la reprise de sa cinquante-septième session, en décembre 2014, et de tenir des réunions entre les sessions en vue de préparer les réunions formelles.

Le Bureau élargi, à sa réunion du 6 mai, a recommandé qu'un débat spécial de deux séances soit consacré, le 3 décembre 2014, aux préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue qui se tiendra en 2016. La réunion intersessions de la Commission, le 4 septembre 2014, a approuvé la recommandation et le projet d'ordre du jour provisoire du débat spécial.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté, additif (E/CN.7/2014/1/Add.1)

9. Application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue: suite donnée à l'examen de haut niveau auquel a procédé la Commission des stupéfiants en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue qui se tiendra en 2016

Dans sa résolution 67/193, l'Assemblée générale a décidé de convoquer, au début de 2016, une session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue pour examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action et procéder à une évaluation des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la lutte contre ce problème, dans le cadre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et d'autres instruments pertinents des Nations Unies.

Dans sa résolution 68/197, l'Assemblée a prié la Commission des stupéfiants, en tant qu'organe des Nations Unies responsable au premier chef des questions de contrôle des drogues, de lancer les préparatifs de la session extraordinaire, notamment en transmettant par l'intermédiaire du Conseil économique et social les propositions qu'elle aura faites à ses cinquante-septième et cinquante-huitième sessions à l'appui de ces préparatifs, y compris sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action, qu'elle-même doit examiner à partir de sa soixante-neuvième session.

Conformément au paragraphe 40 de la Déclaration politique, la Commission des stupéfiants a mené, à sa cinquante-septième session, un examen de haut niveau de l'application, par les États Membres, de la Déclaration et du Plan d'action. Le débat de haut niveau, qui s'est tenu les 13 et 14 mars 2014, a consisté en un débat général sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action. Parallèlement, des tables rondes ont été organisées sur les trois piliers du Plan d'action que sont la réduction de la demande, la réduction de l'offre et la coopération internationale.

La Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau auquel la Commission des stupéfiants a procédé en 2014 sur l'application, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue a été adoptée lors du débat de haut niveau. Dans la Déclaration, les ministres et les représentants de gouvernements qui participaient au débat ont pris acte des progrès accomplis par les États Membres, tout en soulignant que les difficultés persistantes et nouvelles liées à la réduction de la demande et de l'offre de drogues, à la lutte contre le blanchiment d'argent et à la promotion de la

coopération judiciaire demeuraient une responsabilité commune et partagée. La Déclaration a constitué une base pour poursuivre les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue qui se tiendra en 2016.

La Commission, dans sa résolution 57/5, a reconnu qu'elle avait un rôle de premier plan à jouer dans les préparatifs de la session extraordinaire et a décidé de présenter, pour examen par l'Assemblée générale, des propositions concernant toutes les questions d'organisation, y compris l'ordre du jour, les dates, les questions de fond devant être couvertes, les conclusions et d'autres questions touchant aux bons préparatifs de la session extraordinaire.

Elle a prié l'ONUDC, en tant que principale entité du système des Nations Unies chargée de la lutte contre le problème mondial de la drogue, de fournir des services spécialisés et un appui technique au processus préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue pour 2016, et a prié le Secrétariat d'élaborer, avant ou à la reprise de sa cinquante-septième session, pour qu'elle l'examine, un rapport contenant des recommandations sur les préparatifs de cette session extraordinaire, sur ses résultats possibles et sur les questions d'organisation connexes.

Elle a recommandé que les organes, entités et institutions spécialisées du système des Nations Unies, les banques multilatérales de développement, les autres organisations internationales concernées, dont l'Organe international de contrôle des stupéfiants, et les organisations régionales contribuent pleinement aux préparatifs qu'elle mène en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, en particulier en lui présentant, par l'intermédiaire du Directeur exécutif de l'ONUDC, des recommandations spécifiques sur les questions devant être traitées par l'Assemblée à cette session.

Elle a reconnu le rôle important que la société civile, en particulier les organisations non gouvernementales, a joué dans les préparatifs et dans le déroulement de ses cinquante-deuxième et cinquante-septième sessions, notamment des débats de haut niveau qui se sont tenus à ces occasions, a reconnu également que celle-ci doit participer activement aux préparatifs de la session extraordinaire et participer sur le fond, effectivement et activement à cette session, conformément au règlement intérieur et à la pratique adoptée pour d'autres sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, et a prié son Président d'envisager d'entamer des consultations et de prendre les autres dispositions qui s'imposent à cet égard avec les acteurs concernés.

Conformément à la résolution 57/5, la Commission a entamé un vaste processus de consultation avec les parties prenantes (États Membres, organismes des Nations Unies, organisations internationales et régionales et société civile) pour veiller à ce que les préparatifs de la session extraordinaire soient "adéquats, inclusifs et efficaces". Dans un premier temps, la Commission a créé un site Web dédié à la session extraordinaire (www.ungass2016.org) pour permettre un dialogue mondial de manière inclusive et transparente et pour servir de pôle de connaissances, d'éléments de preuve et de recherche sur divers aspects du problème mondial de la drogue. Toutes les entités des Nations Unies, organisations internationales et régionales et organisations non gouvernementales concernées ont été invitées à

envoyer leurs contributions écrites au Secrétariat. Toutes les contributions reçues sont publiées sur le site Web de la session extraordinaire, de même que les questions examinées et les présentations faites au cours des réunions intersessions, des débats interactifs informels et d'autres manifestations organisées d'ici à la session extraordinaire.

Documentation

Note du Secrétariat sur les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue en 2016, sur ses résultats possibles et sur les questions d'organisation connexes (E/CN.7/2014/17)

- 12. Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique**
 - a) Activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et directives de politique générale**
 - b) Rôle de la Commission en sa qualité d'organe directeur du programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**
 - i) Renforcement du programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**
 - ii) Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique**

Dans sa décision 2013/246, intitulée "Amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: prorogation du mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime", le Conseil économique et social a rappelé la résolution 52/13 de la Commission des stupéfiants et décidé de renouveler le mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC jusqu'à la partie de session que la Commission devrait tenir au premier semestre de 2015, où elle procéderait à un examen approfondi du fonctionnement du groupe de travail et envisagerait la prorogation de son mandat.

Le mandat du groupe de travail figure dans la résolution 52/13 de la Commission des stupéfiants. Dans sa résolution 56/11, la Commission a prié le groupe de travail de continuer de traiter des questions liées à l'évaluation, d'examiner et d'appuyer l'élaboration d'une approche-programme intégrée à l'ONUDC et de poursuivre l'examen des progrès accomplis dans l'application des résolutions, et d'accorder l'attention voulue à la question du financement et de la gestion financière de l'Office.

La Commission, à la reprise de sa cinquante-sixième session, a adopté la résolution 56/17 sur le budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2014-2015 dans laquelle elle a approuvé l'utilisation des fonds à des fins générales envisagée pour l'exercice

biennal et entériné les prévisions relatives aux fonds d'appui aux programmes et aux fonds à des fins spéciales indiquées pour l'exercice biennal. Elle a examiné le rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2014-2015 (E/CN.7/2013/15-E/CN.15/2013/28), puis examiné et pris en considération les avis exprimés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport sur le budget consolidé (E/CN.7/2013/16-E/CN.15/2013/29).

La Commission sera saisie, pour examen, du rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2013-2014 (E/CN.7/2014/18-E/CN.15/2014/21) et, pour approbation, de toutes les évaluations révisées du budget à des fins générales pour ledit exercice biennal, contenues dans ledit rapport.

Le point 12 de l'ordre du jour sera examiné lors des réunions conjointes avec la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale conformément à la décision 2011/259 du Conseil.

Documentation

Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2014/8/Add.1-E/CN.15/2014/8/Add.1)

Rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2014-2015 (E/CN.7/2014/18-E/CN.15/2014/21)

13. Ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session de la Commission

La Commission, dans sa résolution 57/5, a décidé de consacrer huit séances au cours de sa cinquante-huitième session, prévue pour mars 2015, aux préparatifs de la session extraordinaire. Le débat spécial sera mené au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue: suite donnée à l'examen de haut niveau auquel a procédé la Commission des stupéfiants en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue qui se tiendra en 2016".

La Commission est priée de décider de la durée et des dates de la cinquante-huitième session et de son débat spécial.

14. Questions diverses

L'attention du Secrétariat n'a été appelée sur aucune question au titre du point 10 de l'ordre du jour et aucun document n'est actuellement prévu.

15. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-septième session

Au titre de ce point, la Commission devrait adopter le rapport sur les travaux de la reprise de sa cinquante-septième session.

Ouverture de la cinquante-huitième session de la Commission des stupéfiants et élection du Bureau

Conformément à l'article 16 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, les membres du Bureau de la Commission des stupéfiants restent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs et sont rééligibles.

À la section I de sa résolution 1999/30, le Conseil économique et social a décidé qu'à compter de 2000, la Commission devrait, à la fin de chaque session, élire son Bureau pour la session suivante et encourager ce dernier à jouer un rôle plus actif dans les préparatifs des réunions ordinaires et des réunions intersessions de la Commission, pour permettre à celle-ci de fournir des orientations continues et efficaces.

Conformément à la section I de la résolution 1999/30 du Conseil économique et social et à l'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques, la Commission est invitée à ouvrir, à l'issue de la reprise de sa cinquante-septième session, le 5 décembre 2014, sa cinquante-huitième session à la seule fin d'élire un président, trois vice-présidents et un rapporteur pour cette session.

Conformément à la pratique consistant à pourvoir les postes par roulement selon le principe de la répartition régionale, les membres du Bureau de la Commission qui seront élus pour la cinquante-huitième session se répartiront comme suit entre les groupes régionaux:

<i>Président:</i>	États d'Asie et du Pacifique
<i>Premier Vice-Président:</i>	États d'Europe orientale
<i>Deuxième Vice-Président:</i>	États d'Europe occidentale et autres États
<i>Troisième Vice-Président:</i>	États d'Amérique latine et des Caraïbes
<i>Rapporteur:</i>	États d'Afrique

Conformément à la résolution 1991/39 du Conseil économique et social et à la pratique établie, un groupe composé des présidents des cinq groupes régionaux, du Président du Groupe des 77 et de la Chine et du représentant ou de l'observateur de l'État assurant la présidence de l'Union européenne aide le Président de la Commission à régler les questions d'organisation. Ce groupe, ainsi que les membres élus du Bureau, constitue le bureau élargi.

Annexe

Projet d'organisation des travaux de la reprise de la cinquante-septième session et de son débat spécial

Le projet d'organisation des travaux ci-après est subordonné à l'approbation de la Commission des stupéfiants. Dès que le débat concernant un point de l'ordre du jour sera terminé, la Commission passera au point suivant, si elle en a le temps. Les horaires proposés pour les séances sont de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, le mercredi 3 décembre 2014; le jeudi 4 décembre 2014; et le vendredi 5 décembre 2014.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé ou description</i>
Mercredi 3 décembre	10 heures		Ouverture de la reprise de la cinquante-septième session de la Commission des stupéfiants
		2	Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (<i>suite</i>)
		9	Application de la Déclaration politique et du Plan d'action: suite donnée à l'examen de haut niveau auquel a procédé la Commission des stupéfiants en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue qui se tiendra en 2016 (<i>suite</i>)
			Débat spécial
	10 h 15-13 heures	9	Application de la Déclaration politique et du Plan d'action: suite donnée à l'examen de haut niveau auquel a procédé la Commission des stupéfiants en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue qui se tiendra en 2016 (<i>suite</i>) Ouverture du débat spécial Adoption du projet d'organisation des travaux du débat spécial et autres questions d'organisation Débat interactif concernant les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème de la drogue qui se tiendra en 2016: questions de fond et d'organisation
	15 heures-18 heures	9	Application de la Déclaration politique et du Plan d'action: suite donnée à l'examen de haut niveau auquel a procédé la Commission des stupéfiants en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue qui se tiendra en 2016 (<i>suite</i>) Débat interactif concernant les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème de la drogue qui se tiendra en 2016 (<i>suite</i>) Conclusions et clôture du débat spécial

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé ou description</i>
Jeudi 4 décembre	10 heures-13 heures	2	Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (<i>suite</i>)
		12	Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur du programme, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique (<i>suite</i>) (<i>réunion conjointe</i>)
	15 heures-18 heures	12	Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur du programme, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique (<i>suite</i>) (<i>réunion conjointe</i>)
Vendredi 5 décembre	10 heures-13 heures	13	Ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session de la Commission (<i>suite</i>)
		14	Questions diverses (<i>suite</i>)
		15	Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-septième session